

Date de dépôt : 18 mars 2021

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat portant sur la constitution de servitudes d'usage d'un local et pour des canalisations souterraines sur la parcelle N° dp3012 du domaine public de la Ville de Carouge au profit des Services industriels de Genève

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) s'est réunie le 9 mars 2021 pour examiner ce projet de loi émanant du Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Thierry Cerutti.

M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique, a assisté aux travaux, lesquels ont été correctement rédigés par M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste. Que ces personnes soient ici remerciées pour leur travail.

Présentation du PL par M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS)

M. Favre prend la parole et remercie la commission de se saisir de ce PL qui est urgent pour la Ville de Carouge. Il remarque que l'urgence est fréquente alors qu'il est question d'affaires impliquant des servitudes d'usage du domaine public. Il rappelle que la loi précise que toute aliénation du domaine public doit être soumise au Grand Conseil. Il observe qu'il ne s'agit en l'occurrence que d'une servitude au bénéfice des SIG. Il indique en effet que l'accroissement de la population et le projet du nouveau Théâtre de Carouge impliquent des besoins entraînant une intervention des SIG. Il précise que les transformateurs et les câblages électriques sont déjà installés

et il remarque qu'il est nécessaire de mettre en conformité cette parcelle du domaine public.

Il observe encore que la commune est bien entendu à disposition, mais ne souhaite pas forcément être auditionnée par la commission.

Le président remarque que personne n'a d'observation à formuler.

Vote

1^{er} débat

Le président passe alors au vote de l'entrée en matière sur le PL 12856 :

Oui : 14 (2 MCG, 1 EAG, 3 PLR, 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 UDC)

Non : –

Abstention : –

L'entrée en matière sur le PL 12856 est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

Sans opposition, le second débat est accepté à l'unanimité.

3^e débat

Le président procède ensuite au vote du PL 12856 :

Oui : 14 (2 MCG, 1 EAG, 3 PLR, 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 UDC)

Non : –

Abstention : –

Le PL est accepté à l'unanimité.

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande de suivre sa décision, soit d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (12856-A)

portant sur la constitution de servitudes d'usage d'un local et pour des canalisations souterraines sur la parcelle N° dp3012 du domaine public de la Ville de Carouge au profit des Services industriels de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;
vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Carouge, du 19 novembre 2019, approuvée par décision du département de la cohésion sociale du 28 janvier 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Constitution de servitudes

La constitution d'une servitude d'usage d'un local et d'une servitude de pose, de maintien et d'entretien de canalisations souterraines, à titre gratuit, au profit des Services industriels de Genève, pour l'exploitation de deux postes de transformation électrique sis rue Joseph-Girard 13, parcelle N° dp3012, propriété de la Ville de Carouge, selon le plan de servitudes n° 08-1933 établi par les Services industriels de Genève le 12 septembre 2018, et annexé à la présente loi, est autorisée.

PLAN DE SERVITUDE



Services Industriels de Genève
Cadastré des réseaux et géomatique
Château-Bloch 2, chemin du / 1219 Le Lignon
Case postale 2777 / 1211 Genève 2
Téléphone : 022 420 85 85

Internet : www.mieuxvivresig.ch

Notre ref. : dossier n° : 08-1933

Date : 12.09.2018

R.S. : _____

Commune : 08 / Carouge

Plan : 20

Echelle : 1:250



F3 Usage d'énergies



G6 Canalisation électricité, Largeur = 1.50 m.

